

Conseil d'administration de l'AÉTÉLUQ

Le conseil d'administration est l'instance qui supervise les affaires administratives de l'association. Les administrateurs sont les mandataires de l'organisation.

A l'AÉTÉLUQ, être administrateur implique une disponibilité variant entre quarante heures (présidence) à douze heures (conseiller) par mois. Le membre participe aux rencontres du conseil, prend des décisions et contribue à l'avancée des projets selon le plan d'action adopté par les membres en assemblée générale.

Le poste d'administrateur à l'AÉTÉLUQ est considéré comme une charge ou une fonction. C'est un beau défi qui demande d'être autonome, proactif, de travailler en collégialité et qui peut être très avantageux dans un cheminement professionnel.

Mandat et responsabilités des membres du conseil d'administration tel que décrit dans nos règlements généraux

Devoirs

Les administrateurs ont le devoir d'être présents aux rencontres du conseil d'administration, de participer aux débats, de rendre des décisions et de réaliser leurs mandats pour le bien des membres de l'association et ce dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés. Les administrateurs sont responsables de leurs mandats et ils en sont redevables devant l'assemblée générale.

Chacun des membres du conseil d'administration a une responsabilité post-mandat d'assister les nouveaux élus dans la prise en charge de leurs fonctions.

Pouvoirs et mandats

- a) Assurer le bon fonctionnement de l'association;
- b) Veiller à la mise en oeuvre du plan d'action et des mandats confiés par l'assemblée générale;
- c) Effectuer les représentations politiques de l'association;
- d) Prendre position sur tout sujet au nom de l'association ;
- e) convoquer les assemblées générales;
- f) Veiller à ce que les membres disposent de toute l'information à laquelle ils ont droit pour exercer leurs rôles et pour qu'ils se sentent partie prenante de l'association;
- g) Entériner les nominations des représentants-es étudiants sur les instances de la TÉLUQ;
- h) Recevoir les rapports des représentants-es sur les instances de la TÉLUQ et des comités;
- i) Constituer tout comité pour l'assister dans ses fonctions;
- j) Veiller à la préparation du plan d'action, du budget annuel et du rapport d'activités;
- k) Adopter le rapport des états financiers en vue de l'assemblée générale annuelle;
- l) Adopter les règlements et les politiques selon les modalités prévues avant de les soumettre à l'assemblée;
- m) Veiller au respect et à l'application des statuts et règlements ainsi que des politiques de l'association;
- n) Autoriser toute dépense relative au bon fonctionnement et à la tenue des activités courantes de l'association;
- o) Signer les ententes contractuelles;
- p) Procéder, le cas échéant, à l'embauche, à l'évaluation et au congédiement des employés de l'association;
- q) Faire rapport de ses activités à l'assemblée générale annuelle;

r) Réaliser tout autre mandat confié par l'assemblée générale annuelle.

Composition

Le conseil d'administration est composé de sept (7) membres élus. Les membres du conseil d'administration travaillent en collégialité. La dénomination des postes ne vise pas la mise en place d'une structure hiérarchique mais la conformité législative. Les postes et les responsabilités sont définis comme suit :

Présidence

- Coordonner les activités du conseil d'administration dans une perspective de collégialité;
- Être le premier porte-parole officiel auprès des médias et des interlocuteurs externes;
- Représenter l'association dans ses actes officiels;
- Assurer une représentation politique de l'association vis-à-vis de la TÉLUQ et des organisations externes;
- Remplir toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements.

Vice-présidence aux affaires politiques

- Assister la présidence dans ses mandats;
- Remplacer la présidence en son absence;
- Assurer, en collaboration avec la présidence, une représentation politique vis-à-vis de la TÉLUQ et des organisations externes;
- Remplir toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements.

Vice-présidence académique

- Assister la présidence dans ses mandats;
- Remplacer la présidence en son absence;
- Assurer un suivi et coordonner les dossiers académiques;
- Remplir toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements.

Trésorerie

- Assurer le suivi des finances et des budgets de l'association;
- Veiller à la production des prévisions budgétaires et des rapports financiers;
- Être signataire des effets bancaires et de tout document d'ordre financier;
- Remplir toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements.

Secrétariat

- Veiller à la convocation de toute assemblée et instances des membres;
- Veiller à la rédaction des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration et des assemblées générales;
- Remplir toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements.

Deux (2) postes de conseillers

- Participer aux rencontres du conseil d'administration;
- Veiller à maîtriser et comprendre tout dossier en cours de l'AÉTÉLUQ au même titre que les membres détenant un titre;
- Participer activement aux réflexions et délibérations de l'AÉTÉLUQ;
- Contribuer aux projets et comités *ad hoc*;
- Remplir toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements.